



Dépôt de Garantie

Par Didipol

Bonjour à tous,

Pouvez-vous svp m'éclairer sur les aspects suivants :

1) Mon actuel bailleur me demande de verser le loyer vers deux "personnes physiques différentes". Le nom/prénom de ces deux personnes est bien précisé sur le bail en tant que propriétaire du logement. Je me demande cependant si cela est légal de procéder ainsi ?

2) Suite à la restitution de mon logement : je viens de recevoir mon chèque de dépôt de garantie. Cependant celui ci est émis par un chéquier d'une personne n'étant pas mon bailleur. Est-ce légal ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Bonne journée.

Cordialement,

Clément

Par Isadore

Bonjour,

1. Cela n'a rien d'illégal. Vous n'êtes pas obligé d'accepter, et devez veiller à bien avoir vos quittances. Vos bailleurs se facilitent ainsi la vie.

2. Rien d'illégal non plus, et même si c'est le cas, ce n'est pas votre problème. Vous avez récupéré votre dû, le bailleur se débrouille pour le reste. Il est possible que cette personne soit le mandataire du bailleur, ou soit devenu son coindivisaire.